

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 21 avril 2021

Élections départementales 2021 - Modalités de dépôt des candidatures

Les élections départementales auront lieu les 20 et 27 juin 2021.

Les candidats doivent déposer leur dossier de candidature à la préfecture de la Vienne du lundi 26 avril 2021 à 9h00 au mardi 4 mai de 9h00 à 17h00 et le mercredi 5 mai 2021 de 9h00 à 16h00 sur rendez-vous.

Pour prendre un rendez-vous, un agenda électronique est mis à votre disposition sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : https://www.vienne.gouv.fr/Actualites/Elections-departementales-2021-depot-descandidatures

Pour venir déposer leur dossier de candidature à la préfecture, les candidats doivent se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire et cocher la case n°4 : « Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance ».

Afin de respecter les consignes sanitaires en vigueur, les dépôts de candidatures sont réalisés dans le strict respect des gestes barrières et le port du masque est obligatoire.

Il n'y aura pas de dépôt de candidature dans les sous-préfectures de Châtellerault et de Montmorillon.

Les formulaires de candidature ainsi que le memento des candidats sont en ligne sur le site de la préfecture de la Vienne :

https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections/Elections-departementales-et-regionales-2021

